

AFFAIRE N° 19/7. - Approbation d'une dépense de 39 000 Frs  
sur l'installation d'un poste téléphonique.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous prie de bien vouloir approuver la dépense suivante :

Installation d'un poste d'abonnement public chez Monsieur Hymard - 3ème Km Saint-François - Saint Denis - Poste 21.02.90 .....	39 000 Frs
--	------------

L'imputation budgétaire est prévue au chapitre 934 - article  
664 du budget de 1970.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*du*  
Saint-Denis, le 13 Janvier 1971  
Pour le légit et par délégation  
Le Directeur des Affaires Financières  
A. Duprean